

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 29 septembre 2026

N° VA_DEL2026_209

Objet : Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du tourisme et du jumelage

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI, ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Karim MESSAOUDI, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Say SISOUVANNALATH, ayant donné pouvoir à Nathalie FAUQUET, Lisa LASSELIN, ayant donné pouvoir à François MERESSE, Mohamed AIT KASSI, ayant donné pouvoir à Antoine MARSZALEK, Meriem DAHMANI, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Yohan TISON étant excusé.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique de relations internationales à soutenir les actions visant à la promotion, à l'information et aux échanges avec les villes jumelées.

Un crédit de 4 850 € a été inscrit au budget primitif 2026, représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour des associations œuvrant dans ce secteur.

Après instruction de la demande déposée par l'association Interphaz, il est proposé à l'assemblée délibérante de lui octroyer une subvention de 1 000 €.

En cas de non réalisation des objectifs ou de faute de l'association, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

En application du décret 2021-1547 du 31 décembre 2021, l'association a signé un contrat d'engagement républicain.

Après avis de la Commission Plénière du mardi 22 septembre 2026, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement d'une subvention à l'association Interphaz pour un montant total de 1 000 €.

Imputation comptable : 65748 048 5510

Politique publique (domaine-action-activité) : 08.2.2 Promotion de la citoyenneté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 2 octobre 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260929-229937A-DE-1-1

Date AR Préfecture : vendredi 2 octobre 2026

Association	Situation financière 2024 2024	Subventions obtenues en 2025 2025	Bilan d'activité 2025 2025	Projets	Budget et demande de subvention année 2026 2026	Avis Elu(es) référents	Avis de la commission
Nom de l'Association : INTERPHAZ Siège Social : MRES, 5 rue Jules de Vicq 59800 LILLE Nombre de : Bénévoles :12 Adhérents :5 dont Locaux :5 Salariés : 2	Bilan de l'année :2024 *Fond de Roulement FR FR en jours : * Trésorerie TR 28043 € TR en jours : Si FR et TR < 60 jours : risqué Si 60 < FR et TR < 90 jours : bon Si FR et Tr > 90 jours : excessif Compte de résultat de l'année 2024: 13 069 € Charges de personnel : 57167 € Montant des produits : 100115 € Résultat Net : 14026 € Total des subventions Accordées : 0 € Total aides supplétives : 0 € Recettes Propres 8508 € Autre subvention : 91 607 €	Liste des paiements des subventions : : 0 €	Liste des actions effectivement menées : -Réalisation de soirées culinaires thématiques européennes - Participation au mois de l'Europe, avec sensibilisation auprès des citoyens - Participation au journées européennes de patrimoine - Sensibilisation des institutions européennes auprès des établissements scolaires et des associations villeneuvoises. - Intervention dans les écoles de la ville (Camus, Cézanne et Calmette) et les centres sociaux (Cocteau, Fiers Sart) ainsi que les maison de quartier (Genêt et Jacques Brel) - Réfèrent au niveau de la Transfrontalière pour les centres sociaux de la ville. - Préparation de la visite du 09 mai 2026 à Bruxelles. - Participation à la foire aux associations 2025	Projet de l'année 2026 liste des actions projetées dans l'année : - Organisation d'une soirée culinaire pour découvrir un pays européen à travers sa gastronomie, sa culture et son histoire. - Organisation d'une conférence grand public sur le laïcité européenne. - Organisation d'une action "hors les murs" sur un quartier prioritaire. - Intervention sur la thématique "Europe" auprès des centres sociaux de la ville (Cocteau et Sart) et des Maisons de quartier (Genêt) - Intervention auprès des écoles villeneuvoises. -Préparation de la visite du 09 mai 2026 à Bruxelles : Conférence au Château de Fiers et à l'Hôtel de ville. - Participation à la foire aux associations 2026 - Association référentes pour l'aide aux financements européens (habilitation "Europe direct")	Montant du budget (Produits) : 0 € Demande à la ville TOTAL VILLE 1000 € dont : Pour le service utilisateur 1000 € Pour le service référent(si différentde l'utilisateur) : Aide supplétives demandées à la ville 0 € Autres recettes recettes propres 0 € Autres subventions	Montant de la subvention proposée par l'élu Ordinaire : Exceptionnelle : Investissement : Avances : Versements :	Montant de la subvention proposée par la commission